

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 30 mars 2020

Monsieur Pierre Lavallée
Président
Association des propriétaires
du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton
Case postale 1058
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

Objet : Modification réglementaire pour la pêche au touladi dans le Grand lac Long

Monsieur,

Le Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020 est prolongé pour une période de quatre ans, soit jusqu'en 2024. Toutefois, dans le but d'assurer l'atteinte de ses objectifs et d'harmoniser et simplifier la réglementation provinciale, certaines modifications ont été apportées à la réglementation.

Dans la zone de pêche 26, où est situé le Grand lac Long, la limite de prises quotidienne et la limite de longueur pour le touladi demeurent les mêmes : la limite de prises quotidienne est de deux spécimens et les touladis mesurant moins de 45 centimètres du bout du museau à l'extrémité des lobes de la queue doivent être remis à l'eau.

Cependant, certains lacs comme le Grand lac Long font exception. Selon les résultats du dernier inventaire de leur population de touladis, leur densité est trop faible pour que seule l'application d'une taille minimale réglementaire s'avère efficace pour la restaurer.

Ainsi, à partir de 2020, au Grand lac Long, la remise à l'eau de tous les touladis capturés sera obligatoire. La pêche au touladi sera permise, mais aucun spécimen ne pourra être conservé.

D'autres modifications réglementaires prévues pour cette espèce dans l'ensemble de la zone de pêche 26 pourraient aussi concerner le Grand lac Long. Nous vous invitons donc à consulter la réglementation sur le site Web du Ministère afin d'obtenir tous les détails.

Diverses informations en lien avec le sujet mentionné ci-dessus sont disponibles sur le site Web du Ministère :

- *Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2024* : www.mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/touladi/;

... verso

- Réglementation sur la pêche sportive au Québec : www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/;
- Saines pratiques de remise à l'eau du poisson : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche/remise-eau-poisson/>.

Pour plus d'information, vous êtes invité à communiquer avec M. Patrick Plourde-Lavoie au 819 371-6151, poste 344, ou par courriel à patrick.plourde-lavoie@mffp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de la gestion de la faune
de la Mauricie et du Centre-du-Québec,



Stephanie Lachance, M. Sc.

SL/PPL/mb

c. c. M. Yvan Brisebois, Lieutenant, Protection de la faune, MFFP